

PROJET PÉDAGOGIQUE



« L'action de l'accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école »

Les accueils de loisirs ont pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire. Ces accueils de loisirs sont un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Ils favorisent la découverte de nombreuses activités. Chaque accueil s'appuie sur un projet pédagogique qui s'intègre dans le Projet Educatif Local de la ville.

Deux groupes sont distincts avec leur équipe d'animation

L'accueil de loisirs est situé dans le groupe scolaire Jean ROSTAND

4-6 ans : École Maternelle

6-12 ans : École Élémentaire

PREAMBULE

Ce projet a pour but de définir les orientations pédagogiques de l'équipe de l'accueil de loisirs maternel et élémentaire, Il est élaboré en lien avec les orientations éducatives définies par la municipalité. C'est un document de travail, et à ce titre un outil de référence pour toute personne travaillant, régulièrement ou occasionnellement, sur l'accueil de loisirs. Tout animateur embauché sur l'accueil de loisirs devra en prendre connaissance.

1 Descriptif des Accueils de Loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de 8h à 17h30 (sauf jours fériés), ainsi que durant les petites vacances scolaires (sauf vacances de décembre), et les grandes vacances d'été tout le mois de juillet et la première semaine d'août.

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animation qualifiée (BAFA ou Stagiaire) en fonction des besoins, selon les réglementations en vigueur. Le personnel technique (Cuisine, nettoyage des locaux, entretien) est mis à disposition et géré par la commune. Les tarifs de l'accueil de loisirs sont décidés par le Conseil municipal.

2 Les missions de l'ALSH

- Développer des activités en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale, tenir compte des conditions de mode de vie des parents, et de la vie associative locale.
- Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs en définissant les rôles.
- S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées, tout en prenant en compte les rythmes de vie des enfants.
- L'ALSH est un lieu de loisirs, de récupération et de vacances

3 Les principaux axes de travail de l'équipe de direction.

➤ Connaitre l'enfant et sa famille

L'enfant pour se construire a besoin d'évoluer dans un climat de sécurité auprès d'adultes qui sauront le mettre en confiance lui et sa famille, en se montrant disponibles et à l'écoute des besoins de chacun, dans un lieu agréable et sécurisé.

➤ Favoriser l'épanouissement de l'enfant par les temps de loisirs

Chaque enfant a un rythme de développement qui lui est propre. Il s'agit donc de respecter ses besoins et ses désirs, lui offrir la possibilité de s'exprimer par le jeu, s'évader dans un espace imaginaire, mettre en place des activités et des temps de découverte.

Ainsi nous proposons aux enfants :

- Des sorties qui permettront aux enfants de découvrir d'autres espaces d'expérimentation. (Une à deux fois par semaine lors des vacances)
- Des thématiques sur les vacances (les indiens, le cirque ...) en fonction des tranches d'âge.
- Des activités spécifiques (grands jeux, sorties en rapport avec le thème).
- Un espace de jeux symbolique est aménagé (dinette, marchande, voitures, lego...), disponible et accessible sur les temps d'accueil et les temps libres.

Dans tous les temps d'installation et de rangement, les enfants sont invités à participer (mise en place et rangement des activités).

Les animateurs proposent un projet par période et par tranche d'âge aux enfants les mercredis et un thème lors de vacances

➤ Soutenir le développement de la socialisation et de la citoyenneté

En s'associant aux différents projets de la commune tels que : carnaval, journée citoyenne ...

4 Hygiène et Santé

➤ Contrôle sanitaire

Les accessoires de soins et les médicaments sont rangés dans une armoire sécurisée. Les trousseaux des premiers secours, à prendre lors des sorties, sont rangés dans le local.

En cas de PAI, la trousse de soins avec le protocole à appliquer, est remis à l'animateur référent qui suit l'enfant.

Le registre des soins est tenu par les personnes qui soignent les enfants, de manière journalière et visé par le directeur. Tous les soins, même lors de sorties, doivent être consignés sur le registre.

Allergies et consignes de santé : un registre à la disposition de tout le personnel est à disposition pour vérifier les allergies des enfants, ainsi que les consignes de santé.

Dossier médical de l'enfant : La fiche sanitaire est remplie par les parents. L'organisateur assure le respect de la confidentialité des informations produites.

➤ Pique-nique

Lors des sorties à la journée, le pique-nique est fourni par la famille :

- Respect des températures, repas placé en sac isotherme avec accumulateur de froid.

➤ PAI enfants

Le repas intégral de l'enfant fourni par les parents, en barquettes individuelles marquées à son nom, sera aussitôt placé dans un réfrigérateur dédié à cet effet.

➤ Fonctionnement de la cantine

Avant le repas, les enfants passeront aux toilettes et se laveront systématiquement les mains. Pendant le temps du repas, les animateurs mangent avec les enfants ; ils veillent à ce que les enfants se tiennent bien à table et goûtent les plats. Le temps de repas doit rester un moment de détente et d'échange entre les enfants et entre les enfants et les adultes. Les animateurs et le personnel de cantine ont un rôle éducatif important à jouer sur le temps de repas (tenue correcte à table, ne pas jouer et gaspiller la nourriture, hygiène et règles de politesse envers les dames de services et l'équipe.)

5 Communication

Les familles sont sensibilisées et informées à chaque début de période en recevant le planning d'activité. La communication se fait par envoi de mails, diffusion sur le site internet ainsi que sur Facebook de la ville, et par affichage dans les écoles et lieux publics.

6 Partenaires

L'ALSH est un lieu d'accueil ouvert aux parents, l'équipe se tient à leur disposition pour les tenir informés de la vie du centre.

La collectivité

Jeunesse et sports

Différents prestataires : transports, restauration, sorties, activités.

PROJET PEDAGOGIQUE MATERNEL

C'est vers l'équipe encadrante que les parents iront pour confier leur enfant et pour tous renseignements ou questions éventuelles. L'enfant a également besoin de connaître les lieux pour se sentir en sécurité. Les sorties lointaines et les voyages en bus peuvent être vécus comme des moments stressants et angoissants pour les jeunes enfants. Aussi, faut-il privilégier les activités sur place ou peu éloignées de leur lieu d'accueil et de vie.

→ **Besoin d'être acteur.**

L'enfant a besoin de s'intéresser à ce qui se passe et d'y participer. Il a besoin d'activités, de mouvements (courir, sauter, grimper...). Le jeu est sa principale activité. C'est en jouant qu'il va découvrir son environnement. L'animateur doit maîtriser ce qui se passe, s'intéresser, donner des règles et des limites. L'enfant a besoin de limites pour se construire.

→ **Besoin des autres.**

L'enfant se construit dans sa relation à l'autre. Les jeunes enfants observent, imitent beaucoup et testent. Ils vont aller jusqu'à provoquer l'autre (enfant ou adulte) dans l'attente de réactions positives (la sympathie) ou négatives (l'agressivité).

→ **Besoin d'autonomie.**

L'enfant a besoin de grandir et pour cela il a besoin d'acquérir une certaine autonomie. Une fois l'enfant en confiance, grâce aux repères qu'il aura pu se construire, il va progressivement expérimenter des terrains. L'animateur doit être présent à tout moment si l'enfant réclame son aide ou s'il sent l'enfant en difficulté.

1. Les objectifs :

- Accompagner l'enfant dans sa conquête d'autonomie en créant un cadre où il pourra petit à petit réussir à se débrouiller seul.
- Favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant dans les différents domaines de la motricité, de la perception du monde extérieur et de l'affectivité.
- Favoriser la socialisation des enfants (en introduisant des jeux collectifs et des activités en groupe dans les projets d'activités et dans des temps forts ou des moments informels de la vie des accueils de Loisirs).
- Favoriser le développement psychomoteur.
- Permettre à l'enfant de trouver un lieu de vie agréable et sécurisant afin qu'il puisse passer ses temps libres (mercredis et vacances scolaires) le mieux possible en répondant à ses propres besoins.
- Respecter le rythme de vie de l'enfant en intégrant dans les activités de la journée des moments de détente et de récupération.
- Eveiller l'imagination et la créativité chez l'enfant.
- Développer un climat de confiance, de sérénité et de bien être entre les enfants et l'équipe d'animation, (écoute de l'enfant, disponibilité de l'adulte)
- Permettre à l'enfant de découvrir et de respecter son environnement.

2. Les activités :

Dans le centre maternel, l'action pédagogique est surtout axée sur la vie quotidienne, la découverte et le jeu. Les activités seront adaptées à l'âge des enfants que nous accueillons et elles répondront à leurs besoins et à leurs demandes.

Pour l'apprentissage social, nous privilégierons les moments de la vie collective tel que le goûter, le déjeuner, les temps de repos, les temps libres, l'heure du conte... L'accent sera mis également sur les jeux collectifs, les découvertes culturelles et toutes les activités qui pourraient renforcer l'échange et l'acceptation de l'autre.

Le développement psychomoteur se fera au travers des activités ludico-sportives avec du matériel adapté : petits jeux d'équilibre et de coordination, ballons, parcours moteur...

L'équipe éducative aura pour objectif de permettre à l'enfant de s'amuser en pratiquant notamment:

- Activités physiques : jeux de motricité (ballons, baby gym, danse...).
- Activités pâtisseries, découvrir des ingrédients et des aliments...
- Activités musicales, théâtrales et d'expressions : jeux chantés et dansés, découvertes des instruments de musique
- Activités manuelles : découverte des matériaux, modelage, dessin, coloriage, collage...
- Activités autour des jeux de manipulation et d'identification : puzzles, assemblages, marionnettes, contes, histoires...
- Coins d'activités libres avec les jeux symboliques : marchande, cuisine, poupée, jeux, bibliothèque...

Les objectifs de ces différentes activités sont de permettre à l'enfant d'élargir le champ de leurs connaissances et de les vivre dans un esprit de groupe.

Les activités sont organisées par les animateurs, ou par des prestataires de service, qui sont là pour nous apporter leurs savoir-faire et compétences.

Les activités sont cadrées sur des temps particuliers et dans des lieux adaptés, et elles ne se finissent qu'une fois que l'ensemble du matériel est rangé, avec l'aide des enfants.

Les familles sont informées des activités par un planning distribué à chaque début de période ou de vacances.

3. La vie quotidienne :

Les activités du Centre de Loisirs se déroulent entre 9h00 et 16h00.

Mais cela implique une mise en place avant et après ces horaires.

Les enfants sont accueillis au centre à partir de 8h00.

Durant ce temps d'accueil, différentes activités calmes sont proposées aux enfants (coloriage, jeux de construction et de société, bibliothèque...) activités qui leur permettent de commencer la journée en douceur.

Une attention particulière sera portée à ce moment de la journée. Il doit être convivial et rassurant autant pour les parents, que pour les enfants accueillis. Pour les personnes extérieures, il reflète le travail de l'équipe d'animation.

4. Pauses animateurs :

Le soir, les animateurs sont libres, lorsque les enfants sont partis.

Après le repas une pause « en surveillance » des enfants peut être prise, pour faire le point, prendre « le café ».

Pour les animateurs qui fument, ils sont invités à le faire durant ce temps, à l'extérieur de l'accueil, hors de la vue des enfants, et dans un délai raisonnable.

5. L'organisation dans l'espace :

Les mercredis et durant les vacances scolaires, l'ALSH 4/6 ans occupe des locaux du groupe scolaire Jean Rostand (Espaces d'activités avec du mobiliers adaptés, jeux, sanitaires, salle de peinture école élémentaire, cours de récréation...)

A l'extérieur du centre, les enfants peuvent profiter des cours de récréation du groupe scolaire avec le préau et l'aire de jeux aménagée.

Dans tous les cas, ils sont sous l'encadrement des animateurs.

Dans le centre, il y a des zones non accessibles aux enfants sans autorisation ou accompagnement d'un animateur.

Durant l'été, pour une meilleure gestion de l'espace, le centre maternel s'organise de manière différente.

Les jeunes enfants et les animateurs peuvent occuper une ou deux classes de l'école. Ils ont à disposition, 1 salle de repos ou de motricité, le coin des jeux symboliques (dînette, garage, marchande...), les sanitaires, un préau et la cour de l'école.

L'ALSH prend en charge tout le matériel pédagogique et sportif et l'équipe s'engage à rendre les locaux rangés et propres.

Etant donné que l'ALSH est dans les locaux de l'école maternelle, il est important et nécessaire d'aménager au mieux l'espace dont dispose les enfants.

En effet l'aménagement de l'espace a une place importante sur le comportement des enfants, il doit être sécurisé avant toute chose, mais aussi permettre à l'enfant d'avoir plusieurs petits espace bien délimités.

6. L'équipe d'adultes :

L'équipe des animateurs est composée de personnes différentes selon les périodes.

Le mercredi, il y a 3/4 animateurs qualifiés ou en formation pour les 4/6 ans plus un référent (directeur adjoint). En cas de besoin pour des activités particulières, il peut être fait appel à des personnes extérieures.

Les stagiaires sont pris en charge par le directeur, qui veille au bon déroulement du stage.

Les animateurs ont aussi leur avis à donner sur la mise en place sur le terrain et sur les conseils à apporter. Des évaluations sont faites en cours de stage. Une réunion de réflexion et de travail avec les animateurs est mise en place autour de l'élaboration du projet pédagogique.

La rédaction définitive du projet est validée par le directeur et son adjoint.

Les réunions d'animateurs ont lieu avant les vacances pour préparer le planning d'activités.

Un bilan a lieu en fin de période.

7. Respect du programme :

Des thèmes sont mis en place les mercredis et à chaque période de vacances pour favoriser la connaissance du monde qui nous entoure, aiguïser la curiosité des enfants, leur donner accès à des lieux différents.

Le projet d'activités devra être respecté et mis en œuvre.

Ce programme doit permettre de développer des capacités, de découvrir de nouvelles techniques grâce au travail en équipe, de prendre des initiatives dans l'organisation des activités.

8. Responsabilité :

L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité des enfants qui lui sont confiés :

- Il est impératif de respecter les consignes données par la direction et de se conformer à la réglementation Jeunesse et Sports.
- Etre rigoureux sur tout ce qui touche à la sécurité affective et physique des enfants, ne jamais laisser les enfants sans surveillance (ne pas hésiter à les recompter plusieurs fois dans la journée).

9. Le cadre, la loi :

La gestion et l'organisation de la vie de groupe sont prises en charge par le directeur qui délègue à chacun des responsabilités selon ses compétences.

Les règles de vie de l'accueil de loisirs (réfléchies en collaboration avec les animateurs et les enfants) sont expliquées aux enfants chaque début de semaine avec le planning d'activités.

En cas de non-respect des règles, d'attitude dangereuse ou irrespectueuse, en cas de détérioration du matériel, les parents seront avertis, et des sanctions pourront être prises.

Pour les adultes, les règles de vie sont expliquées aussi en début de séjour, en particulier quand à l'attitude à avoir et sur les responsabilités de chacun.

En cas de non-respect, le contrat de travail pourra être rompu.

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer à l'intérieur de l'accueil de loisirs et en présence d'enfants.

10. Gestion du personnel :

Le centre est doté d'un matériel pédagogique et technique qui représente souvent un investissement important, c'est pourquoi nous demandons une attention particulière sur ce matériel (audio, jeux, livres, etc...).

Ce projet pédagogique est susceptible d'évoluer grâce à la participation de tous les acteurs de l'ALSH.

PROJET PEDAGOGIQUE ELEMENTAIRE

1. LES INTENTIONS EDUCATIVES

Présentation des trois grands axes de réflexion à partir desquels l'action de terrain peut être mise en œuvre.

L'ALSH

Comme un lieu de détente

- Respect des rythmes de chaque enfant
- Garantir la sécurité de l'enfant préalable indispensable à son bien-être.
- Faire vivre à l'enfant des situations plaisantes.

Comme un lieu de socialisation

- Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres.
- L'enfant doit évoluer dans un univers juste, l'équipe doit véhiculer des valeurs de justice, solidarité, partage.
- Privilégier la communication entre les acteurs de L'ALSH (parents, enfants, animateurs, personnel municipal).

Comme un lieu ludique

- L'enfant doit percevoir L'ALSH comme un espace de jeu où la mise en place (espace, matériel, règles) doit être stimulante et pas contraignante.
- Eviter toute rigidité dans les modes de fonctionnement en limitant les activités programmées afin de solliciter la prise d'initiatives par l'enfant lui-même.

2. LES INTENTIONS PEDAGOGIQUES

D'une part, le projet décrit le chemin à parcourir ; d'autre part il comporte la mise en œuvre de méthodes et des moyens, de stratégies et de tactiques dont le choix est intimement lié à la situation de départ. Le projet pédagogique est un élément indispensable à la cohésion de l'équipe. Le projet prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières de l'ALSH. Le projet est un outil de conduite nécessaire pour la direction, mais aussi pour l'équipe.

<p style="text-align: center;">INTENTIONS EDUCATIVE</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIFS OPERATIONNELS</p>	<p style="text-align: center;">LES MOYENS</p>
<p style="text-align: center;">Permettre à l'enfant de se réaliser tout en respectant son rythme</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li style="text-align: center;">-Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant au sein d'un groupe. <li style="text-align: center;">-Favoriser son autonomie, sa liberté de choix, le rendre acteur de ses loisirs. <li style="text-align: center;">-Respecter les rythmes individuels de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> -Regrouper les enfants par tranche d'intérêt pour les activités. <li style="padding-left: 20px;">-Lui donner de l'autonomie, une liberté de choix (dans un certain cadre). -Prendre en compte le rythme de chacun en s'adaptant à chaque enfant et non pas demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à leurs besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> -Proposer des activités diversifiées en autonomie sur les temps d'accueil et les temps libres. (coin lecture, jeux de société, dessins, ateliers manuels). <li style="padding-left: 20px;">-Mettre en place des forums de discussions, d'échange avec les enfants. -Mettre à disposition des enfants une boîte à idées. -Mise en place d'un temps d'accueil qui permet à l'enfant de s'installer à son rythme, lui laisser la possibilité de ne rien faire. <li style="padding-left: 20px;">-proposer un temps calme. <li style="padding-left: 20px;">-Des animateurs disponibles et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé.

INTENTIONS EDUCATIVE	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES MOYENS
<p>Assurer sa sécurité physique et affective</p>	<p>-Donner des repères clairs aux enfants, instaurer des règles de vie.</p> <p>-Permettre aux enfants d'avoir une attitude responsable.</p>	<p>-Respecter et appliquer le règlement intérieur. - Proposer des réunions enfants /animateurs.</p> <p>-Faire prendre conscience aux enfants du respect d'autrui et de son environnement.</p>	<p>-Affichage des règles de vie informant les enfants sur leurs droits et leurs devoirs.</p> <p>-Explication des règles, celles-ci ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer, notamment au cours des temps d'échange et de discussions avec les animateurs.</p> <p>-Instaurer des temps d'échange, d'écoute entre enfants et animateurs afin de mettre en place des moments de régulation de conflits entre enfants et enfants /adultes.</p> <p>-L'animateur doit connaître l'environnement et doit le mettre à la portée des enfants. Il doit donner l'exemple (tenue, attitudes, langage).</p> <p>-L'animateur est le référent garant de la sécurité des enfants et il doit être maître de ses activités</p>

INTENTIONS EDUCATIVE	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LES MOYENS
<p>Favoriser la socialisation de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Permettre à l'enfant de trouver sa place parmi les autres, lui apprendre à vivre en groupe. -Permettre aux enfants de devenir des individus lucides capables d'affronter la réalité. 	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'esprit de groupe et la mixité. -Intégrer l'enfant dans des tâches courantes. -Développer son esprit d'entraide, de partage à travers des activités communes. -Favoriser une démarche de projet où les enfants sont parties prenantes afin de les rendre acteurs de leurs loisirs, leur permettre de prendre place dans leur environnement. -Diversifier au maximum le choix des activités afin de répondre le mieux possible aux besoins de chacun 	<ul style="list-style-type: none"> -Que les animateurs soient soucieux des règles et les fassent appliquer. -Mise en place d'activités mixtes et des rencontres entre les différents groupes sur certaines activités (grands jeux, temps calmes...) -Faire participer les enfants au rangement, à la mise en place des activités. -Valoriser l'enfant, le mettre en confiance, animateurs à l'écoute. Propositions des enfants au cours de forums de discussions avec les adultes. Retour et évaluation des enfants sur les activités mises en place. -Organiser des stages (basket /athlétisme- Tennis/Football ...) et des sorties diversifiées. -Proposer sur la structure des activités diverses et variées.

<p style="text-align: center;">INTENTIONS EDUCATIVE</p> <p style="text-align: center;">Privilégier la découverte et l'expérimentation.</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</p> <p>-Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités nouvelles répondant à leurs besoins en favorisant l'aventure collective tout en privilégiant l'épanouissement individuel.</p> <p>-Privilégier l'activité comme facteur de développement à l'opposé d'une conception occupationnelle.</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIFS OPERATIONNELS</p> <p>-Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur l'extérieur, se développer, se dépasser et s'épanouir au sein d'un groupe.</p> <p>-Sensibiliser et accompagner les animateurs dans la conception de projets d'activités.</p> <p>-Mettre en place des plannings d'activités diversifiés avec des thématiques.</p> <p>-Favoriser l'accès à des recherches et aux temps de préparation pour les animateurs afin qu'ils proposent des animations de qualité.</p>	<p style="text-align: center;">LES MOYENS</p> <p>-Il est indispensable que les animateurs soient maîtres des activités qu'ils proposent (activités préparées réfléchies, maîtrisées, et sensibilisation des enfants au préalable.)</p> <p>-Equipe d'animation stable et formée à la méthodologie de projet.</p> <p>-Mise en place de stages Multisports à la semaine pendant les petites vacances</p>
<p style="text-align: center;">INTENTIONS EDUCATIVE</p> <p style="text-align: center;">Privilégier l'espace de jeu</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</p> <p>-Favoriser l'initiative des enfants dans le choix de leurs jeux afin de ne pas entraver l'enfant dans sa faculté à prendre des initiatives.</p>	<p style="text-align: center;">OBJECTIFS OPERATIONNELS</p> <p>-Permettre à l'enfant de pratiquer une activité choisie par lui.</p> <p>-Aménager le centre comme un espace de jeu perceptible par les enfants.</p>	<p style="text-align: center;">LES MOYENS</p> <p>-Sur les temps d'accueil et les temps libres, l'accès aux jeux, jouets est disponible et accessible.</p> <p>-Présence, disponibilité et intervention d'animateurs pour veiller au bon déroulement de ces temps de jeux et animation de ces temps s'ils sont sollicités par les enfants</p>

PROJET D'ANIMATION

Présentation

Le projet d'animation détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il regroupe souvent plusieurs projets d'activités et se déroule sur une période plus longue. Il peut porter sur une animation précise (grand jeu) comme sur un fonctionnement.

✓ Année scolaire :

- Un projet d'animation:

Durée : Période de vacances à vacances

Périodicité : 1 fois par semaine les mercredis.

Evaluation : Fin des périodes

✓ Vacances scolaire :

- Un projet d'animation par vacances et par groupe d'âges ou collectif :

Durée : le temps des vacances

Périodicité : 5 jours par semaine

Evaluation : en 2 temps (fin de chaque semaine et à la fin des vacances).

PROJET DE FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTIF DES LOCAUX D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs occupe des salles au sein du groupe scolaire élémentaire Jean ROSTAND à ST Mitre les Remparts, ainsi que des espaces extérieurs (cour, préau, pinède)

A proximité :

- Ensemble sportif Stade, Gymnase.
- Bibliothèque Municipale

2. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

L'ALSH est ouvert tous les mercredis (sauf jours fériés) ainsi que durant les vacances scolaires (exception faite vacances de Noël) et durant les vacances d'été au mois de juillet.

Accueil des mercredis :

- Le matin de 8h à 11h30
- Le matin avec repas de 8h à 13h30
 - L'après-midi de 13h30 à 17h30
- La journée de 8 h à 17h30

Accueil des vacances :

- La journée de 8h à 17h30

Restauration :

- Les repas sont pris au restaurant scolaire Jean Rostand

3. DEFINITIONS

Temps d'accueil : C'est un temps d'échange entre les enfants, les parents et les animateurs. Les animateurs sont à l'écoute des parents et des enfants, ils proposent divers ateliers libres ou semi-dirigés. L'animateur est actif.

Temps d'activité : C'est un temps où les animateurs proposent des activités diverses (artistiques, sportives, ludiques...), préparées en amont. Ce sont des activités dirigées en lien avec le projet d'animation.

Temps libre : C'est un temps où l'enfant est libre de ses choix, droit de ne rien faire.

Temps de repas : C'est un moment calme, d'échanges entre l'animateur et l'enfant. L'animateur sera garant de la tenue des enfants à table, et du fait qu'ils goûtent les plats et l'animateur veille aussi à ce que l'enfant participe au rangement de la table.

Temps calme : Au retour de la cantine avant de reprendre les activités de l'après-midi.

4. TEMPS D'ACCUEIL MATIN

Les animateurs proposeront divers ateliers d'activités calmes où chaque enfant pourra évoluer à son rythme (Puzzles, dessins, jeux de société) Les enfants ont également le droit de ne rien faire, de prendre possession de lieux et s'installer à leur rythme. Ce moment doit être convivial et rassurant autant pour les parents que pour les enfants accueillis. Pour les personnes extérieures, il reflète le travail de l'équipe d'animation.).

5. TEMPS LIBRES

Les animateurs mettent à disposition des enfants du matériel sportif, de loisirs, dessins ou jeux de sociétés. Les enfants choisissent leurs activités et les animateurs jouent avec eux et veillent à leur sécurité. Les enfants ont également le droit de ne rien faire.

6. FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE

L'équipe d'animation doit être en place avant l'ouverture du centre pour accueillir les enfants et les parents. Des temps de concertation sont mis en place pour faire le point et recadrer si nécessaire les actions menées auprès des enfants.

Chaque animateur a droit à un temps de pause (café, repos, prépa) mais il ne devra en aucun cas pénaliser ses collègues en débordant sur son temps imparti.

7. LES ROLES

L'équipe de direction construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil des enfants. Elle coordonne et organise la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation, assure le lien avec les familles, pilote l'équipe d'animation, développe les partenariats, assure la gestion budgétaire et administrative, la gestion de l'équipement, des ressources humaines, et participe à la définition des orientations stratégiques de l'accueil de loisirs. Elle doit prévoir, organiser, coordonner et analyser les résultats.

L'équipe d'animation permet aux enfants d'évoluer dans le cadre du centre de loisirs. Elle est garant de la sécurité physique et affective des enfants. Elle se doit de respecter les consignes données par la direction et de se conformer à la législation de Jeunesse et sports. Les animateurs doivent avoir une attitude et une tenue irréprochable, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du centre de loisirs, ou à la vue des enfants. Ils doivent s'investir dans la recherche d'activités variées et de propositions nouvelles issues de leur projet d'animation encadré par le projet pédagogique.

8. EVALUATION

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre.

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ?

9. EVALUATION DES STAGIAIRES BAF/AUTRES

Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente seront mis en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur l'animateur référent, sur l'équipe de direction. En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire, en présence de l'animateur référent et de la direction. En fin de stage, un bilan de son expérience et une évaluation de ses acquis ou de ses manques sera fait par les parties concernées.

